



Médiation pénale : principes et déroulement

Objectifs de la formation

La médiation pénale, alternative aux poursuites, est un processus minutieux de règlement des conflits pénaux qui demande la mise en relation d'une victime et de l'auteur pour que chacun s'exprime puis se rencontre en présence d'un médiateur qui est habilité à pratiquer des médiations par le Procureur de la République.

- Être capable d'expliquer le cadre et le processus de médiation.
- Mener une médiation pénale suivant un protocole, des règles déontologiques et des bonnes pratiques.
- Expliquer aux parties le résultat de la médiation.
- Rendre compte au tribunal de l'accord de médiation

Public

Médiateurs pénaux nouvellement en poste.

Prérequis

Être intervenant au sein d'une association ayant des mandats judiciaires.

Contenu

- Le cadre de la médiation
- Les acteurs de la médiation
 - Les médiateurs
 - Les acteurs directs : les parties en conflit
 - Les acteurs indirects
- Les techniques de médiation
- Les temps du processus de médiation
- Les différentes phases de la médiation
 - Le travail préliminaire
 - La rencontre préliminaire
 - La réunion de médiation
 - L'accord de médiation
- Le suivi de l'accord

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, mises en situation et cas pratiques.

Évaluation

Évaluation à chaud sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes.

Validation des compétences acquises par questionnaire et envoi d'une attestation de formation.

Formation animée par :

Romain Bonnot – médiateur pénal et directeur de l'AIAVI (France Victimes 25-70-90)

15 personnes maximum

Lieu, dates, durée

Paris

4 jours = 24 heures

- du 1^{er} au 4 février 2021

Coût

Gratuit pour les associations adhérentes à France Victimes

Pour les associations partenaires : nous consulter